

## COMTÉ DE MATAPÉDIA

Garage Landry	Saint-Noël G0J 3A0
R. et R. Martel Inc.	11 — rue Proulx, Amqui G0J 1B0
S.C.A. Amqui	Amqui G0J 1B0
Belzile Equipement Inc.	Route 132 Ouest, Amqui G0J 1B0
Les Equipements Normand Enr.	Sainte-Angèle de Méridi G0J 2H0

## COMTÉ DE MONTMAGNY

Marcel Bolduc	180 — 3e Avenue, Montmagny G5V 3P8
Bossé et Frères Enr.	263 — rue Bossé, Montmagny G5V 2P4
A.A. Coulombe Enr.	R.R. no 1, Montmagny G5V 3R8
Garage Charles Marois Enr.	R.R. no 1, Cap Saint-Ignace G0R 1H0
S.C.A. Saint-Vallier (Poste de vente Garage Clément Minville)	314 — boul. Taché Est, Mont- magny G5V 1C9

## COMTÉ DE RIMOUSKI

André Bellavance	459 — boulevard Saint-Ger- main, Rimouski G5L 3P2
Coop Agricole du Bas Saint- Laurent	Bic G0L 1B0
Larry Lévesque Tracteurs Enr.	1501 — Jacques Cartier, Mont- Joli G5H 3L2
Roland Pigeon Enr.	Sainte-Angèle de Méridi G0J 2A0
Machinerie Riou Inc.	Saint-Simon G0L 4C0
Les Tracteurs de l'Est	Luceville G0K 1E0
Lorenzo Pelletier	Saint-Fabien
Tardif et Frères Inc. (Succursale)	Bic G0L 1B0
Armand Langlois	R.R. no 1, Mont-Joli G0J 3M0

## COMTÉ DE RIVIÈRE-DU-LOUP

Garage Lucien Bérubé	Saint-Arsène G0L 2K0
Siméon Lavoie Limitée	Trois-Pistoles G0L 4K0
Siméon Lavoie Limitée	409 — rue Témiscouata, Rivière- du-Loup G5R 2Y9
Alcide Ouellet	Saint-Cyprien G0L 2P0

Centre Henri Rousseau Ltée	B.P. 1240, Trois-Pistoles G0L 4K0
Service agromécanique Inc.	Saint-Clément G0L 2N0
Service agromécanique Inc.	Saint-Antonin G0L 2J0
Garage Yvon Sirois	12 — rue Gauvin, Saint-Jean-de- Dieu G0L 3M0
S.C.A. Trois-Pistoles	Trois-Pistoles G0L 4K0
Tardif et Frères Enr.	72 — boul. Cartier, Rivière- du-Loup G5R 3Y5
Tardif et Frères Inc.	Saint-Epiphanie G0L 2X0

## COMTÉ DE TÉMISCOUATA

Robert Charest	Sully, Ville Pohénégamook G0L 4J0
Garage R, Cloutier Enr.	339 — Route Transcanadienne, Notre-Dame-du-Lac G0L 1X0
Yvon Gagnon (garage) Inc.	Lac Sauvage G0L 4H0
Ghislain Saint-Pierre	C.P. 157, 688 — 6e Rue, Ville Dégelis

## BIBLIOTHÈQUE

Ministère de l'Agriculture, des  
Pêcheries et de l'Alimentation  
200, chemin Ste-Foy, 1er étage  
Québec (Québec), Canada  
G1R 4X6

Bibliothèque Cécile - Rouleau



QMC A 521 113

ARCHIVES DU MAPAQ  
NE PEUT PAS ÊTRE EMPRUNTÉ

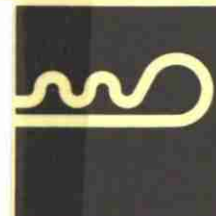
# L'ACCRÉDITATION C'EST UNE PROTECTION



Agriculture  
Québec

Service de la construction  
et du machinisme agricoles

AR  
00600  
1977  
QAG



Région 1

"Il n'y a plus de service au numéro que vous avez composé."

C'est ainsi qu'Albert a appris que son concessionnaire avait fermé boutique.

Comment, maintenant, obtenir les pièces de rechange pour ce tracteur, acheté il y a un an? Aucun autre concessionnaire offrant un tracteur de même marque ne fait affaire dans la région, et aucun ne peut le renseigner sur le fournisseur de cette marque.

Albert est mal pris, bien mal pris. Son concessionnaire n'était pas accrédité, Albert n'a aucune protection. À quel prix règlera-t-il son problème?

Pour éviter aux agriculteurs des déboires comme ceux qui s'acharnent sur Albert, le ministère de l'Agriculture du Québec a mis sur pied son PROGRAMME D'ACCRÉDITATION DE MACHINERIE AGRICOLE

## L'ACCRÉDITATION, C'EST UNE PROTECTION

Oui, une protection pour l'agriculteur qui sait que, lorsqu'il achète une marque accréditée chez un concessionnaire lui aussi accrédité, il obtient une protection pour la disponibilité du service et des pièces de rechange, et cela même si le concessionnaire ferme boutique.

Car n'est pas accrédité qui veut. Pour protéger l'agriculteur, le ministère pose plusieurs exigences avant d'accorder l'accréditation. Elles ont pour conséquence:

de rendre plus difficile la mise en marché des machines agricoles sans être en mesure d'assurer à l'agriculteur, après la vente, un bon service technique et la disponibilité des pièces de rechange à long terme

d'éliminer les concessionnaires incapables de vous offrir le service auquel vous êtes EN DROIT de vous attendre.

## QUI EST ACCRÉDITÉ?

Il existe deux genres d'accréditation:

l'accréditation de la marque, associée au FOURNISSEUR de la machinerie.

l'accréditation du concessionnaire, associée au VENDEUR de la machinerie.

Le programme d'accréditation couvre les machines agricoles neuves exemptées de la taxe de vente provinciale, se vendant au détail trois cents dollars (\$300) et plus, fabriquées et vendues après le 1er janvier 1977.

C'est le Comité consultatif en machinisme agricole, relevant du ministère de l'Agriculture, qui accorde l'accréditation au:

#### FOURNISSEUR

qui possède un système de distribution de pièces permettant de répondre avec empressement aux demandes, et cela pendant plusieurs années après la vente;

qui dispose d'un réseau efficace d'approvisionnement;

qui dispose d'un technicien de service;

qui maintient un bureau de liaison au Québec;

qui, en règle générale, ne fait affaire qu'avec des concessionnaires accrédités.

Le Comité consultatif, d'autre part, n'accrédite que le

#### CONCESSIONNAIRE

qui vend au Québec des marques accréditées de machinerie agricole neuve;

qui ne s'approvisionne qu'auprès des fournisseurs accrédités;

qui consacre à son commerce la totalité de son temps ou assure en permanence la disponibilité d'une personne qualifiée;

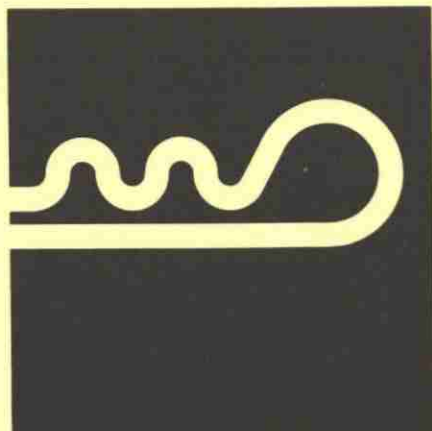
qui dispose d'un outillage et d'un inventaire de pièces de rechange suffisants pour assurer un service adéquat;

qui prouve au Comité consultatif que sa venue sur le marché peut améliorer les services aux agriculteurs de sa région.

L'accréditation du concessionnaire est valable pour deux ans et renouvelable si les conditions d'obtention continuent d'être respectées.

#### COMMENT RECONNAÎTRE LES CONCESSIONNAIRES ACCRÉDITÉS?

Surveillez le sigle d'accréditation



Tout concessionnaire accrédité affiche ce décalque, indiquant qu'il est véritablement accrédité. Placé bien en vue, il constitue la garantie d'une disponibilité de pièces et de service pour les marques accréditées.

Vous trouverez aussi dans les pages suivantes, la liste de fournisseurs et des concessionnaires qui détiennent leur accréditation dans votre région. En cas de doute sur l'accréditation d'une marque ou d'un concessionnaire, vous pouvez vous informer auprès du conseiller en génie rural, au bureau régional d'Agriculture-Québec le plus près de chez vous.

(Il se peut que certains concessionnaires perdent leur accréditation, dans ce cas, ces modifications seront annoncées dans le jour La Terre de chez nous, et par courrier).

#### COMMENT PORTER PLAINTES CONTRE UN FOURNISSEUR OU UN CONCESSIONNAIRE ACCRÉDITÉ?

Si vous avez de la difficulté à obtenir des pièces de rechange pour une machine agricole, à faire respecter une garantie sur votre machinerie de marque accréditée, ou si vous êtes aux prises avec tout autre problème concernant la machinerie obtenue chez un concessionnaire accrédité, adressez-vous au médiateur de plaintes en machinisme agricole, du ministère de l'Agriculture du Québec, monsieur Bertrand Pelletier.

Vous pouvez lui écrire en remplissant la formule à cette fin en dépôt dans tous les bureaux locaux et régionaux du ministère.

Pour les CAS URGENTS seulement, vous pouvez le rejoindre par téléphone, en composant le numéro 643-2534, indicatif régional 418.

#### N.B.

Vous pouvez porter plainte sur la qualité du service, mais pas sur la qualité de la machinerie: L'accréditation ne constitue pas une garantie de qualité ou de bon fonctionnement, elle n'élimine pas non plus toutes les possibilités de faillite, de vente ou de fermeture du commerce.

En accordant l'accréditation, le Comité consultatif ne porte pas de jugement de valeur sur la qualité et la performance de la machinerie.

#### AUTRES RENSEIGNEMENTS

Pour obtenir plus de renseignements sur l'accréditation des marques et des concessionnaires, vous pouvez vous adresser au:

Secrétaire du Comité consultatif  
Service de la construction et du machinisme agricoles  
Agriculture-Québec  
1020, route de l'Eglise, 5e étage  
Sainte-Foy, Qué. G1V 3V9 Tél: (418) 643-2534

N'oubliez pas: n'achetez que des machines accréditées, chez des concessionnaires accrédités. L'accréditation, c'est une protection, VOTRE PROTECTION.

Ce programme d'accréditation a reçu l'appui officiel de:

- l'Association des grossistes en machinisme agricole;
- l'Association des marchands de machines aratoires;
- l'Association des manufacturiers québécois d'équipement d'étable;
- l'Union des producteurs agricoles

## LISTE DES CONCESSIONNAIRES ACCRÉDITÉS EN ÉQUIPEMENT LAITIÉ ET EN MACHINERIE AGRICOLE

### COMTÉ DE BONAVENTURE

M. J. Brière Inc.	B.P. 14 A, Route 132, Caplan
Bert Dimock Ltd	New Richmond G0C 1R0
Amédée Roberge et Fils Inc	C.P. 8, Bonaventure G0C 1E0

### COMTÉ DE GASPÉ

Ralph Beck	Cap d'Espoir G0C 1G0
------------	-------------------------

### COMTÉ DE KAMOURASKA

Coop Agricole de la Côte Sud	Saint-Pascal G0L 3Y0
Paul F. Desjardins Ltd	Saint-André G0L 2H0
Fortin Equipement	Rue Principale, Saint-Germain G0L 3G0
Garage J.C. Hudon	R.R. no 3, La Pocatière G0R 1Z0
Equipement Laplante Enr.	312 - Patry, Saint-Pascal G0L 3Y0
Garage Roland Lévesque	B.P. 369, Rivière Ouelle G0L 2C0
Garage N. Thiboutot	Saint-André de Kamouraska G0L 2H0
J.Y. Migneault Inc.	Route 230 Ouest, 3e Rang Ouest, Saint-Pascal G0L 3Y0
F.Gérard Pelletier	799- 34e Rue, B.P.9, Saint-Pascal G0L 1M0

### COMTÉ DE L'ISLET

Garage Maurice Boucher	Sainte-Perpétue G0R 3Z0
Coop Agricole de la Côte Sud	C.P. 310, Saint-Jean-Port-Joli G0R 3G0
Garage Conrad Lord Inc.	Ville L'Islet G0R 2B0
Yvon Bélanger	5 - rue Aqueduc Route 204, Saint-Pamphile

### COMTÉ DE MATANE

Téophile Côté et Fils Inc.	841 - avenue du Phare Est, C.P. 367, Matane G4W 3N3
E. Desjardins et Fils Inc.	455 - avenue du Phare Est, B.P. 1116, Matane G4W 1A5
Viateur Normand Enr.	Sainte-Angèle de Mérici G0J 2H0